

- PROTOCOLE SANITAIRE -

Ce protocole s'articule autour de grands principes qui reposent sur les consignes sanitaires prenant en compte la circulation toujours présente du virus et de ses variantes. Il concerne toute personne (usagers, personnels, tiers) sur l'ensemble des espaces de Bordeaux INP. Le [site internet de Bordeaux INP](#) aborde et précise un grand nombre d'éléments de ce protocole.

Les consignes applicables à Bordeaux INP reposent sur :

- Le port du masque systématiquement par tous (chirurgical ou « grand public filtration supérieure à 90% » en tissu réutilisable ou jetable)
- Le maintien de la distanciation physique (1 mètre ou 1 siège entre individus ou 2 mètres lorsque le masque ne peut être porté)
- L'application des gestes barrières
- La limitation du brassage des étudiants
- Le nettoyage et désinfection des locaux et matériels
- La communication, formation et information

Règles de distanciation physique

Dans toute la mesure possible, il est nécessaire de maintenir une distance physique de 1 mètre entre individus côte à côte ou face à face, ou d'un siège entre individus assis dans les espaces clos de Bordeaux INP.

Cette distance doit non seulement permettre de maintenir une distance de sécurité entre des personnes assises mais, également, de mettre en place une circulation aussi sécurisée que possible à l'intérieur même d'un local.

Port du masque (chirurgical ou « grand public filtration supérieure à 90% » en tissu réutilisable ou jetable)

Le port du masque est obligatoire pour toute personne (usagers, personnels, tiers) sur l'ensemble des espaces de Bordeaux INP, tant à l'intérieur des locaux qu'à l'extérieur. La seule exception concerne les personnes seules dans leur bureau individuel.

Le port du masque est également obligatoire sur l'ensemble des espaces de l'Université de Bordeaux (intérieur et extérieur).

Les gestes barrières :

- **Porter son masque**
- **Respecter la distanciation physique**
- **Se laver les mains toutes les heures prioritairement avec du savon, ou à défaut avec du gel hydro-alcoolique (GHA).** Du savon est présent au niveau des points d'eau (sanitaires, salles de repos, ...) avec des essuie-mains papier et des distributeurs de GHA, approvisionnés régulièrement, sont disponibles à différents endroits du bâtiment : entrées principales, espaces de vie, zones de passages réguliers, devant certains locaux contenant des équipements partagés (salles informatiques, laboratoire de langue, laboratoires de recherche, etc...). Des flacons sont placés au niveau des services accueillant du personnel ou des étudiants (accueils de site, scolarités) et dans des locaux faisant l'objet de passages réguliers (copieurs, coin détente, etc...).
- **Aérer le plus souvent possible les espaces clos accueillant des usagers ou des personnels**
- **Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**
- **Utiliser des mouchoirs à usage unique, les jeter immédiatement**
- **Ne pas se saluer en se serrant la main, ne pas s'embrasser**
- **Ne toucher que les objets ou surfaces strictement nécessaires ou qui vous sont personnels**

Respect de la distanciation physique :

Afin de faciliter le respect de la distanciation, des jauges sont à définir pour les locaux suivants :

- **Enseignement** : Le « grand amphi » de l'ENSEIRB-MATMECA : jauge limitée à 50% de la capacité. Il s'agit d'un espace pouvant générer des flux importants.
- **Locaux des personnels** : espaces de restauration et espaces de détente. Ce sont des locaux où le masque peut être retiré. La distanciation doit être augmentée à 2m.

Pour certains services ayant vocation à recevoir des personnels ou du public (RH, informatique, scolarité, etc.), la gestion de ces flux impose la prise de rendez-vous pour éviter toute file d'attente, notamment dans des couloirs ou lieux exigus.

Respect du port du masque :

- **Systematique par tous, y compris lors des déplacements à l'intérieur des bâtiments.**
- **Même quand la distanciation physique est respectée.**

Agents Bordeaux INP : Des masques tissus « grand public filtration supérieure à 90% » sont fournis aux personnels de Bordeaux INP. Ces masques ont été remis début janvier par Bordeaux INP aux directions des écoles, de la Prépa et aux responsables des services généraux qui en assurent la distribution aux BIATSS et aux enseignants. Cette dotation permet d'être équipé jusqu'au 29 octobre 2021. Les enseignants-chercheurs ont reçu des masques par le biais de leur laboratoire.

Etudiants : Chaque étudiant doit se munir d'un masque tissu « grand public filtration supérieure à 90% » ou d'un masque chirurgical pour circuler sur les campus de Bordeaux et pour accéder aux locaux de Bordeaux INP. Les étudiants en difficultés peuvent recevoir des aides.

Important : La qualité de filtration de 90 % obligatoire **ne peut être garantie par les masques de fabrication « non professionnelle ».**

- **Que faire si un étudiant se présente sans masque ?** Chaque école organisera une remise de masque en cas d'oubli et à titre exceptionnel. Celle-ci s'effectuera sur demande au secrétariat pédagogique, à la scolarité, etc. Ces remises de masque effectuées par l'école feront l'objet d'un suivi et d'une facturation à l'étudiant si les demandes d'un étudiant sont récurrentes (par exemple au bout de 3 oublis).

Limitation du brassage des étudiants

- **Planification des cours** :

Dans la mesure du possible l'organisation en présentiel doit privilégier le déplacement des enseignants plutôt que des élèves pour limiter le partage du mobilier entre étudiants mais aussi leurs déplacements dans les locaux. A ce titre et dans la mesure du possible, des salles ou des amphis sont affectés à des filières.

- **Cas des amphis** :

Afin d'éviter aux étudiants de se croiser lors de flux de circulation importants principalement dans les amphis, une entrée et une sortie seront identifiées distinctement.

Nettoyage et désinfection des locaux et matériels

- **Désinfection des parties communes :**

Une désinfection sera effectuée une fois par jour par le service logistique et/ou la société prestataire au niveau des points de contacts et des sanitaires.

- **Nettoyage des espaces d'enseignements :**

Les étudiants seront mis à contribution pour nettoyer le matériel mis à leur disposition dans chaque salle avant et après chaque utilisation. La collaboration avec les enseignants pour le respect de ces dispositions sera impérative, à charge pour les écoles de définir le mode d'organisation.

- Salle TD : nettoyage de sa table, sa chaise
- Salle informatique, TP, labo de langue : idem salle TD + matériel (informatique, de TP)
- Amphi : Un étudiant par rangée est responsable de désinfecter toute la rangée et les assises ; ou le service logistique est en mesure de faire un nettoyage lors de changement de groupe.

- **Nettoyage des espaces repas et convivialité :**

Chaque personnel est tenu de respecter les consignes d'utilisation des espaces de convivialité et de désinfecter son espace repas après utilisation.

Que ce soit pour les personnels ou les étudiants, des lingettes ou des produits de nettoyage adaptés accompagnés d'essuie-mains, sont mis à disposition par les écoles avec le protocole de nettoyage correspondant.

La communication, l'information et la formation auprès des agents et des usagers

Un affichage des règles sanitaires est effectué et mis à jour régulièrement. Les affiches ainsi que ce protocole sanitaire sont disponibles sur [l'intranet](#).

Les directeurs d'école, les chefs de services et les directeurs de laboratoires proposent régulièrement à leurs équipes un temps d'échange afin de les informer sur les règles à respecter, leur déclinaison au sein du collectif de travail en fonction des activités et de leur traduction sur le plan de la situation et des conditions de travail de chaque agent. Le conseil de laboratoire ou le conseil d'école concerné pourra utilement être réuni à cette fin, préférentiellement à distance. Les écoles veilleront également à informer leurs étudiants et prestataires des dispositions prises et de leur calendrier.

Personnels ou étudiants à risque de forme grave de COVID-19 (personnes vulnérables) :

- **Nécessité de se signaler :**
 - Pour les personnels -> auprès de la DRH ;
 - Pour les étudiants -> auprès de son école.
- Une organisation spécifique est possible pour leur permettre de dispenser ou de suivre les cours en limitant les risques pour leur santé.

Gestion de cas COVID-19 suite à un test positif

En cas de test positif à la COVID-19 : JE RESTE CHEZ MOI, JE M'ISOLE ET JE RESPECTE LES GESTES BARRIÈRES !

- chaque personnel doit prévenir son responsable hiérarchique ainsi que la DRH : ressources-humaines@bordeaux-inp.fr
- chaque étudiant doit prévenir son école selon les contacts ci-dessous. L'école informera ensuite la direction de Bordeaux INP :
 - ENSC : direction@ensc.fr
 - ENSCBP : Isabelle.Gosse@enscbp.fr ; Marguerite.Dols@enscbp.fr
 - ENSEGID : direction@ensegid.fr
 - ENSEIRB-MATMECA : Direction@enseirb-matmeca.fr
 - ENSPIMA : administration@enspima.fr
 - ENSTBB : bruno.cardinaud@enstbb.fr
 - La Prépa des INP : dirprepa@bordeaux-inp.fr

Important : les personnes porteuses d'un variant sont fortement invitées à l'indiquer.

- A. Si le cas est isolé :** pas de mesure particulière à suivre pour Bordeaux INP. L'autorité sanitaire compétente effectuera une enquête.
- B. S'il y a deux cas ou plus au sein d'un groupe d'élèves :**
- La décision de confiner et de tester le groupe sera prise en concertation par l'ARS, Bordeaux INP et le rectorat.
 - Le dimensionnement du groupe d'étudiants (TD, filière, promo, école) et du nombre d'enseignants à confiner sera fonction du respect des gestes barrières : distanciation, port du masque, ventilation des locaux, ...
 - L'ensemble des tests de la population étudiante sont réalisés par l'Espace de Santé Etudiant dans le [centre de dépistage universitaire](#).

Ma journée type :

1. Avant de venir à Bordeaux INP **je surveille si je ne présente pas de signes cliniques**. Au moindre symptôme je reste chez moi, j'ai recours à une consultation ou téléconsultation sans délai et je préviens la direction de l'école pour les étudiants ou mon responsable hiérarchique ainsi que la DRH pour les personnels -> Consulter le site [AMELI](#), rubrique « [Quels sont les symptômes de la maladie Covid-19 ?](#) »
2. Lors de mon trajet et à mon arrivée sur le campus, je porte mon masque et je **respecte les gestes barrières**. -> voir les infographies « **Comment bien utiliser son masque ?** »
3. Une fois dans le bâtiment, je me lave les mains avec de l'eau et du savon dans les sanitaires les plus proches, ou à défaut avec le gel hydro-alcoolique le plus proche -> voir infographie « **se laver les mains** »
4. Afin de préserver une distanciation physique et de limiter la propagation du virus, l'utilisation des **ascenseurs** est limitée à une seule personne par cabine. Priorité est donnée aux personnes à mobilité réduite, et exceptionnellement à son éventuel accompagnant.
5. Lorsque je circule dans les locaux, je ne manipule pas les poignées de portes susceptibles d'être contaminées, toutes les portes doivent être maintenues ouvertes. Les portes à maintenir fermées sont :
 - Les portes périmétriques donnant sur rue,
 - Les portes coupe-feu non asservies au système de sécurité incendie (ventouse ou aimant),
 - Les portes intérieures des toilettes,
 - Les portes des lieux sécurisés,
 - Les portes des bureaux dans lesquels se déroule un entretien confidentiel

6. Lorsque j'entre dans un local, je l'aère :

L'aération des locaux permet d'évacuer des aérosols et des gouttelettes pouvant être infectés par la COVID-19. La majorité des locaux de Bordeaux INP possède des ventilations mécaniques mais il est tout de même recommandé de :

- Aérer les locaux à son arrivée, surtout s'ils étaient occupés avant
- Ouvrir régulièrement les fenêtres, au moins quelques minutes toutes les heures

-> voir infographie « [Aérer les pièces](#) »

7. Les repas, les salles de repos, les fontaines et les distributeurs automatiques :

Les repas : Le CROUS sert des plats à emporter. Pour les personnels, des locaux sont aménagés au sein de chaque école afin de respecter une distanciation d'au moins 2m entre les personnes, dans toutes les directions. Un roulement pourra être nécessaire pour respecter le nombre de places possibles -> voir infographie « [utilisation des espaces restauration / coin détente](#) »

Les salles de repos : elles sont accessibles de manière ponctuelle pour accéder aux équipements qu'elles contiennent (machines à café, réfrigérateurs, micro-onde, ...). Ces équipements doivent être utilisés suivants les consignes affichées -> voir infographies « **Usage des équipements (coin détente)** » et « [utilisation des espaces restauration / coin détente](#) »

Les fontaines à eau : elles sont disponibles mais seuls les gobelets et les tasses peuvent être utilisés (pas de bouteilles).

8. Utilisation des sanitaires et des vestiaires :

Concernant l'utilisation des toilettes et des vestiaires, outre le respect de la distanciation, il est préconisé de :

1. Accéder au local sans toucher la poignée (porte maintenue ouverte, ou entrouverte pour être manœuvrable autrement qu'à main nue ; même consigne pour l'allumage et l'extinction des lumières, si besoin) ;
2. Se laver les mains à l'eau et au savon ;
3. Utiliser un morceau d'essuie-main pour ouvrir la porte de la cabine ou de l'armoire, pour la refermer derrière soi et pour manipuler la lunette, le cas échéant ;
4. Utiliser du papier toilette pour refermer l'abattant avant de tirer la chasse d'eau et pour ouvrir la porte (la laisser ouverte) ;
5. Se laver les mains à l'eau et au savon et utiliser l'essuie-main pour ouvrir la porte ;
6. Jeter l'essuie-main dans une poubelle à proximité.

Pour le séchage des mains, les distributeurs d'essuie-mains en papier sont la meilleure solution, les sèche-mains sont à condamner.

Important : Les infographies ne sont pas présentes dans ce document. Elles sont disponibles sur [l'espace des personnels de Bordeaux INP](#), diffusées sur les écrans des écoles mais également largement affichées.

FAQ :

- **Les visiteurs et les prestataires sont sous la responsabilité de l'accueillant et doivent** respecter les mesures sanitaires mises en œuvre dans les bâtiments, notamment concernant les gestes barrières dont le port du masque dans tous les espaces de Bordeaux INP.
- **Les sorties terrain** se déroulent normalement en respectant les règles sanitaires : port du masque dans les transports communs ou dans les véhicules et distanciation physique sur le terrain (air libre). Dans le cas des stages terrain sur plusieurs jours, les étudiants doivent respecter les règles fixées au sein de la structure d'hébergement.